

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 novembre 2008
DIEBOLSHEIM - Mairie
20 heures

PROCES-VERBAL

Membres en exercice :23
Membres présents :21
Absents excusés :2

M. Mohamed EL ARBAOUI donne procuration à Mme Laurence MULLER-BRONN
M. Raymond SIEGWALT

ORDRE DU JOUR

- Point 1 **DEVELOPPEMENT LOCAL – Association de Développement de l’Alsace Centrale** – Présentation des activités par son Président, M. Antoine HERTH, *Député du Bas-Rhin*.
- Point 2 **FONCTIONNEMENT DE L’ASSEMBLEE** - Séance du 2 octobre 2008. Approbation du procès-verbal.
- Point 3 **PETITE ENFANCE** – Programme de construction du multi-accueil à Boofzheim – Avenants.
- Point 4 **AFFAIRES GENERALES – PATRIMOINE BATI** – Immeuble attenant au centre d’incendie et de secours à Boofzheim – Travaux de rénovation des façades.
- Point 5 **DEVELOPPEMENT LOCAL** - Participation au programme INTERREG IV porté par l’Association Rhin Vivant.
- Point 6 **DEVELOPPEMENT LOCAL** – Convention relative à l’ouverture au public d’un itinéraire de découverte sur une parcelle privée - Autorisation de signature.
- Point 7 **DEVELOPPEMENT LOCAL – SOUTIEN A LA PRATIQUE SOCIO-CULTURELLE DES JEUNES** – Demande de subvention de l’Ecole de Musique Concorde de Gerstheim et l’AGF CINAÉ de Rhinau.
- Point 8 **SERVICE DEPARTEMENTAL D’INCENDIE ET DE SECOURS** – Avenant n°3 pour la mise à jour de l’annexe 3 de la convention de transfert en vigueur entre le SDIS et notre établissement. – Autorisation de signature.
- Point 9 **DIVERS** (Communications relatives à l’activité des instances dans lesquelles siègent des représentants de la Communauté de Communes...).

Madame la Présidente ouvre la séance et salue les délégués présents. Elle remercie Monsieur Antoine HERTH, Président de l’ADAC et Madame Fabienne ERNST, Chargée de mission Pays, Monsieur Etienne LEMARIGNIER, *Trésorier*, ainsi que le représentant de la presse locale de leur présence.

Point 1

DEVELOPPEMENT LOCAL – Association de Développement de l'Alsace Centrale –
Présentation des activités par son Président, M. Antoine HERTH, *Député du Bas-Rhin.*

voir présentation en pièce jointe

Madame Marianne HORNY-GONIER demande s'il y aura des reversements de taxe professionnelle pour les Communautés de Communes qui ont participé au projet d'aire de service du Haut-Koenigsbourg. Il lui est répondu par la négative. Elle s'interroge par ailleurs sur les perspectives d'avenir des Pays dans le cadre des réflexions actuellement menées pour simplifier l'organisation institutionnelle territoriale. Monsieur Antoine HERTH répond que tout doit être envisagé, que rien n'est figé mais qu'il convient avant tout de trouver une organisation efficace.

Monsieur HERTH indique que des crédits restent ouverts pour des projets. L'idée d'aménager une piste cyclable le long de la digue TULLA a été avancée par la Communauté de Commune de Marckolsheim. Faut-il la prolonger jusqu'à Rhinau ? Messieurs Etienne HARLEPP et Jean-Paul ROTH émettent des réserves. D'autres projets sont à l'étude comme la création d'une piste cyclable reliant Châtenois à Sainte-Marie-aux-Mines ou encore la création d'un syndicat d'électricité qui pourrait être un interlocuteur de poids face à EDF...

Avant de prendre congé de l'assemblée, Monsieur Antoine HERTH remercie Madame la Présidente de son invitation et le Conseil de son attention tout au long de son exposé.

Point 2

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - Séance du 2 octobre 2008 - Approbation du procès-verbal.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 3

PETITE-ENFANCE – CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL A BOOFZHEIM –
Avenants - Autorisation.

Par délibérations datées du 13 décembre 2007, du 28 février puis du 10 juillet dernier, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à signer trois séries d'avenants pour un montant global de 50 810,21 € HT.

Une dernière série d'avenants pour un montant global de 10 131,55 € s'avère nécessaire, portant l'ensemble des travaux du programme à 1 150 360,30 € soit une augmentation de 5,59 %.

Ils correspondent à trois ajouts et un changement

- interphonie DECT et éclairage extérieur

Mise en place d'un dispositif d'interphonie et d'ouverture/fermeture des portes d'accès. Montant négocié avec l'entrepreneur titulaire du lot après mise en concurrence organisée par le maître d'œuvre.
Lot n°12 p.v. 7 285,64 € ht pour l'interphonie et 1 842,73 € ht pour l'éclairage extérieur

- remplacement des panneaux de façade Est et Ouest

Le changement de produit (éternit d'aspect fini teinté) rend inutile la prestation de mise en peinture prévue au lot n°9 (- 2 592,18 €) mais nécessite la mise en place de chevrons supplémentaires à imputé au lot n°2 (+ 2 845,50).
Au total, l'opération se solde par une plus-value de 253,32 € HT.

- carrelage

Travaux supplémentaires pour carrelage de la buanderie.

lots		Entreprises	Nvx avenants	marché de base	cumul avenants	valeur marché	variation
12	électricité	BECKER-SCHNEIDER	9 128,37	67 327,40	17 897,35	85 224,75	26,58%
9	peinture	HEINRICH-SCHMID	- 2 592,18	13 956,60	- 178,77	13 777,83	-1,28%
2	charpente	OFFERLE	2 845,50	108 444,82	2 845,50	111 290,32	2,62%
16	carrelage	DIPOL	749,86	17 965,51	749,86	18 715,37	4,17%
SOUS-TOTAL série 4			10 131,55				
SOUS-TOTAL série 3 Délib. 10.07.2008			10 761,98				
SOUS-TOTAL série 2 Délib. 28.02.2008			27 357,26				
SOUS-TOTAL série 1 Délib. 13.12.2007			12 690,97				
TOTAL			60 941,76	1 089 418,54		1 150 360,30	5,59%

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants ci-dessus indiqués.

Point 4

AFFAIRES GENERALES – PATRIMOINE BATI – Immeuble attenant au centre d'incendie et de secours à Boofzheim.

Construit en 1993 par le SIVOM DU RIED, le centre d'incendie et de secours comprend deux bâtiments distincts, l'un dédié au service de secours et l'autre abritant un logement.

Lors du transfert de compétence au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Bas-Rhin, il a été convenu que le bâtiment abritant le logement restait pleine et entière propriété du SIVOM qui en gardait la maîtrise de la gestion locative des lieux.

Constatant des désordres affectant les façades (nombreuses cavités creusées dans le revêtement isolant par les oiseaux), le SDIS a décidé de réaliser une réfection complète. Dans un souci de cohérence, il est paru opportun de faire réaliser dans le même temps les travaux sur le bâtiment abritant le logement.

A l'occasion de l'appel d'offres lancé par le SDIS le 2 juin dernier, il a été demandé aux entreprises soumissionnaires de présenter un devis pour les travaux correspondants à l'immeuble de la Communauté de Communes.

Quatre offres ont été réceptionnées :

Entreprises	Montant total hors taxe
TOMAT	37 847,25 €
D. PALUSCI	45 246,47 €
SCHOENENBERGER	6 168,08 €
LES PEINTURES REUNIES	23 326,00 €

Exceptée l'offre de la société SCHOENENBERGER manifestement anormalement basse, l'offre la moins-disante est celle de la société LES PEINTURES REUNIES pour un montant de 23 326,00 € HT soit 27 897,90 € TTC, entreprise par ailleurs retenue par le SDIS pour la réalisation des travaux sur la partie « centre de secours ».

Lors de l'examen de ce dossier en Bureau réuni le 20 août dernier, M. Marc-Daniel ROTH s'est proposé de reprendre cette affaire et de relancer une consultation afin de bénéficier d'une offre plus avantageuse.

L'offre nouvelle la plus avantageuse est celle de la société RAUSCHMAIER SAS pour un montant de 17 113,70 € HT auxquels s'ajoutent 717,90 € HT pour des travaux annexes sur le balcon.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à confier à la Société RAUSCHMAIER SAS les travaux pour un montant global de 17 831,60 € HT.

Point 5

DEVELOPPEMENT LOCAL – TOURISME – Association RHIN VIVANT- Participation de la Communauté de Communes au programme d'actions.

Par délibération du 11 décembre 2005, le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer à l'Association Rhin-Vivant, association regroupant des collectivités locales (dont le Conseil Régional d'Alsace), des établissements publics de coopération intercommunale ou encore des associations ou organismes intéressés par la promotion de démarches d'éco-tourisme transfrontalières le long du Rhin.

Cette association a adhéré à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.

Son caractère transfrontalier lui permet notamment de prétendre à des fonds européens pour le financement de ses actions dans le cadre du dispositif Interreg (50%).

Par délibération datée du 26 octobre 2006, la Communauté de Communes du Rhin s'est engagée dans un programme INTERREG III comprenant douze actions, dont trois intéressant directement notre territoire.

Il s'agissait de l'organisation d'un marché transfrontalier de producteurs locaux, le développement de la Fête du Rhin et la mise en place d'une boucle vélo transfrontalière. Un budget global de 20 000 € avait été alloué à ce programme.

Il est à présent proposé au conseil de s'engager de la même manière dans un programme INTERREG IV comprenant 4 actions impliquant la Communauté de Communes du Rhin avec une participation globale de 13 350 €, étant précisé que ce montant inclut une valorisation du temps de travail de l'agent de développement estimée à 2 780 €.

- Supports audiovisuels (Trailers / Courts-métrages) : 2 000 €
- Photothèque : 1 000 €
- Pilote d'action pour les systèmes d'information touristique : 7 850 €
- Soutien au projet de manière transversale : 2 500 €

Ces actions sont éligibles aux subventions du Conseil Général dans le cadre de sa politique de développement local (50% de la somme restant à charge de la Communauté de Communes).

La Communauté de Communes préfinance donc la part du Conseil Général en plus de la sienne et se ferait rembourser sur l'enveloppe Développement local (5 285 €), au vu des pièces justifiant le versement à l'Association Rhin Vivant qui est maître d'ouvrage.

Une participation de **10 570 €** est sollicitée par l'Association Rhin Vivant.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 10 570 € à l'Association Rhin-Vivant au titre de la contribution aux actions poursuivies dans le cadre du programme INTERREG IV.

Point 6

DEVELOPPEMENT LOCAL – Convention relative à l'ouverture au public d'un itinéraire de découverte sur une parcelle privée - Autorisation de signature.

Le projet de création d'un itinéraire de découverte des casemates, vestiges militaires des combats qui se sont déroulés pendant la Seconde Guerre Mondiale sur le territoire, et plus particulièrement à Boofzheim, est mené actuellement par un groupe de travail.

Dénoté « sentier des casemates », ce circuit traversera diverses parcelles privées. Si l'accord des propriétaires est d'ores et déjà acquis, il reste cependant à le formaliser par le biais d'une convention dont vous trouverez ci-joint le contenu.

Ensuite, seront réalisés le balisage et le dépliant correspondant.

Après délibération, le **Conseil de Communauté décide à l'unanimité**

- **d'autoriser Madame la Présidente à signer ce document**
- **de lui accorder une autorisation de principe lui permettant de signer, par la suite, toute autre convention similaire relative à l'ouverture au public d'itinéraires de découverte.**

Point 7.1

DEVELOPPEMENT LOCAL – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – Demande de subvention formée par la Société de Musique Concorde de Gerstheim.

Par délibération adoptée le 23 mars 2006, le Conseil de Communauté a mis en place un dispositif d'aide aux associations et de soutien à la pratique socio-culturelle ou socio-éducative des jeunes.

La société de Musique Concorde a formé une demande de soutien à ce titre. Quatorze jeunes sont concernés.

Cette demande est recevable au regard du dispositif arrêté.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 106,68 € (14 x 7,62 €) à la société de Musique Concorde au titre du soutien à la pratique socio-culturelle ou socio-éducative des jeunes.

Point 7.2

DEVELOPPEMENT LOCAL – SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE – Demande de subvention présentée par l'AGF CINAÉ de Rhinau pour l'organisation de la crèche vivante.

Le 14 octobre 2008, l'Association Générale des Familles représentée par Monsieur Bernard BISCHOFF, responsable du CINAÉ situé Rue du Sergent Viala à RHINAU, a saisi la Communauté de Communes d'une demande de subvention pour l'organisation de la crèche vivante de la ferme éducative à Rhinau le 21 décembre prochain.

Cette manifestation, qui a déjà bénéficié d'une aide de la Communauté de Communes lors de précédentes éditions (500 € dont 250 € de participation du Département au titre de la politique de Développement local), constitue un des temps forts de la période de l'Avent. Elle connaît, édition après édition, une fréquentation soutenue et mobilise de nombreux bénévoles du territoire.

Une subvention de 1000 € est sollicitée.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 500 € à l'AGF CINAÉ de Rhinau pour l'organisation de la crèche vivante.

Point 8

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS – Avenant n°3 pour la mise à jour de l'annexe 3 de la convention de transfert en vigueur entre le SDIS et notre établissement. – Autorisation de signature.

La prise en charge, par le S.D.I.S., de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères nécessite un avenant à la convention de transfert conclue initialement avec le SIVOM du Ried le 6 octobre 2000.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide -à l'unanimité- d'autoriser Madame la Présidente à signer avec le SDIS un avenant relatif à la prise en charge par le SDIS de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Point 9

DIVERS

• **Communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles siègent les représentants de la Communauté de Communes...**

Monsieur Marc-Daniel ROTH, vice-président du SMICTOM, informe l'assemblée de la teneur du débat d'orientation budgétaire du SMICTOM qui s'est tenu le 5 novembre dernier à Sainte Marie-aux-Mines. Il indique que dans le cadre du programme HORIZON 2010, le montant total des investissements s'élève à 25 M€, dont 11,5 M€ pour 2009. Les contributions demandées aux Communautés de Communes augmenteront de 3 %, ce qui lui paraît insuffisant pour préparer l'avenir. Il aurait préféré que l'on prenne en compte l'inflation réelle, comme c'est le cas dans l'industrie privée, et que l'on fixe une augmentation minimale de 3,4 %. Il rappelle également la perspective de mise en place pour 2010 de la tarification unique à l'échelle du SMICTOM.

Monsieur André KLUMB, administrateur du SDEA, indique que le permis de construire de la station d'épuration de Gerstheim vient d'être déposé. Par ailleurs, une étude pour la réalisation d'un plan de zonage a été confiée à une société pour un montant de 18 385 €.

Monsieur René DEMANGE, Président du Syndicat Intercommunal du Ried, indique qu'une enquête publique vient d'être ouverte par le Préfet afin que cette structure soit reconnue d'intérêt général dans le cadre du contrat pluriannuel 2008-2013.

Monsieur Thierry KETTERLIN rend compte d'une réunion du comité de pilotage « Jeunesse » qui s'est tenue le 23 octobre à Friesenheim. Il rappelle le souhait de voir nommé, pour chacune des sept communes, un référent jeunesse.

- Madame la Présidente rappelle les principales réunions programmées dans les semaines à venir et figurant sur le planning remis à chaque délégué.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h54.

Lu et approuvé,

La Présidente,

Danièle MEYER :

Les Vice-Présidents,

André
KLUMB:

Marianne
HORNY-GONIER:

Laurence
MULLER-BRONN:

Jean-Jacques
SIEGEL :

Les membres,

Bertrand ANDNA :

Michèle BISCHOFF :

René DEMANGE :

Mohamed EL ARBAOUI:
absent

Valérie FUCHS :

Gilbert GEORGES:

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Christian HURTHER :

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :

Claudine MEYER :

Patricia NOVI :

Marc-Daniel ROTH :

Jean-Paul ROTH :

Rémy SCHENK :

Raymond SIEGWALT:
absent